



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

PR-791

Fo
No 23/11

Difussion

Mme Salerno
MM. Maudet
Tornare
Mugny
Pagani
Moret
Burri
Macherel
Mmes Heurtault
Charollais
Giraud
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Mermillod
Mme Luthi
M. Schweri
Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
imf

DÉCISION

du 22 MAR. 2011

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 18 janvier 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 18 janvier 2011,
ayant pour objet :

un crédit de 2 997 800 F destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 8,
rue Lissignol, sur la parcelle N° 5746, feuille 43 de Genève, section Cité,

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
SPDE, SSCO-SF,
SCANE, SCDD 1 ex
SSCO 2 ex